


# TARIFICATION LICENCES TTGP1950

<p><b>Information licencié(e)</b>  <b>Saison 2017 - 2018</b></p>  <p>50 rue du Treuil - 16160 Gond-Pontouvre          05 45 69 01 71</p>	<p>Nom : _____</p> <p>Prénom : _____</p> <p>Date de naissance : _____</p> <p>Téléphone : _____</p> <p>Mail : _____</p>
---	--

Nouveau licencié : Comment avez-vous connu notre club ? \_\_\_\_\_

- Licence joueur       Licence dirigeant à 30 € (ne pas tenir compte des questions suivantes)

<b>DROIT A L'IMAGE</b>	
Je, soussigné(e), _____,	<input type="checkbox"/> autorise      le TTGP 1950 <input type="checkbox"/> n'autorise pas
à diffuser <input type="checkbox"/> mon image <input type="checkbox"/> l'image de mon enfant (nom et prénom) _____	_____ (signature)

## Tarif des licences

Baby ping (né en 2011 et après)	100 €
---------------------------------	-------

	Loisir	Compétition		Critérium Fédéral * (en supplément de la licence)
		Départemental	Régional	
Poussin (né en 2009 - 2010)	115 €	130 €	150 €	26 €
Benjamin (né en 2007 - 2008)				
Minime (né en 2005 - 2006)				
Cadet (né en 2003 - 2004)				
junior (né en 2000 - 2002)				
Sénior (né entre 1978 - 1999)				40 €
Vétéran (né en 1977 et avant)				

Module d'entraînements dirigés (uniquement pour les joueurs licenciés dans un autre club)	60 €
---	------

Dirigeant	30 €
-----------	------

\* le Critérium Fédéral est une compétition individuelle (pour le tarif, voir la grille ci-dessus)

- Oui je souhaite y participer  
 Non je ne souhaite pas y participer

Des remises sont consenties pour les adhésions familiales :

- 30 % pour la 3ème licence  
 50 % pour la 4ème licence  
 60 % pour la 4ème licence (pour une féminine)

Des réductions de tarif sont également consenties pour une licence en cours de saison :

- 30 % après le 1er janvier  
 60 % après le 1er avril

## Moyen de paiement

**(en cas de paiement échelonné, préciser les dates d'encaissement au dos des chèques)**

(Mettre le/les chèque(s) à l'ordre du **TTGP1950**)

Coût total de la licence : \_\_\_\_\_ €

- Paiement par :  Chèque(s) au nombre de \_\_\_\_ (détail : \_\_\_\_\_ €)  
 Espèces (détail : \_\_\_\_\_ €)  
 Chèques ANCV au nombre de \_\_\_\_ (détail : \_\_\_\_\_ €)  
 Chèques ANCV SPORT au nombre de \_\_\_\_ (détail : \_\_\_\_\_ €)  
 Chèque(s) vacances au nombre de \_\_\_\_ (détail : \_\_\_\_\_ €)

Quelle que soit la formule choisie, **l'ensemble des chèques seront remis au trésorier au moment de l'adhésion**, la date de prélèvement décidée en accord avec le club. Tous les cas particuliers seront examinés par le bureau.